

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 16 janvier 2009 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum.

Monsieur le Maire	André G. Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Roger Martel Jean-Pierre Nepveu

Sont absents :

Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Ronald Kulisek Lawrence Nadler
---------------------------	--

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2008
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2008
- 4.0 Comptes à payer et comptes payés
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
 - 6.1 Fonds de roulement – achat d'un serveur informatique
 - 6.2 Addenda – contrat de sécurité
 - 6.3 Autorisation de signature – servitude sur le lot B-242
 - 6.4 Dépôt des intérêts pécuniaires pour l'année 2009
 - 6.5 Autorisation de signature – mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable de l'aqueduc municipal
- 7.0 Correspondance
- 8.0 Deuxième période de questions
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée de la séance

- 2009-01-001 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse l'item varia ouvert.
- Adoptée à l'unanimité
- 2009-01-002 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2008**
- Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2008 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité
- 2009-01-003 3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2008**
- Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2008 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité
- 2009-01-004 4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes du mois de janvier 2009 au montant de 143 822,56 \$ dont :
- 80 527,41 \$ sont des comptes à payer;
 - 63 295,15 \$ sont des comptes payés.
- ANNULE** le chèque # 1634 au nom de Rado, Corbeil & Généreux, arpenteurs, pour en émettre un nouveau au montant de 15 814,15 \$ et leur remettre la somme de 5 000, qui est retenue, lorsque la Ville aura obtenu tous les documents relatifs au mandat accordé.
- Adoptée à l'unanimité
- 5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2009-01-005

6.1 **FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à l'achat et à l'installation d'un serveur informatique;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à cet achat sont estimés à 6 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 2008-527, la Ville est autorisée à emprunter par résolution, à son fonds de roulement, les montants requis pour des dépenses d'immobilisation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu :

QUE le paiement des dépenses relatives au projet d'achat et d'installation d'un serveur informatique soit effectué à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel;

QUE le remboursement de cette dépense s'effectue sur une période de cinq (5) ans, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et ville* (L.R.Q. c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

2009-01-006

6.2 **ADDENDA – CONTRAT DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2008-12-455 afin d'octroyer un contrat à l'agence Sécurité des Deux-Rives Ltée pour la fourniture d'un service de Patrouille de sécurité pour la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec l'agence Sécurité des Deux-Rives Ltée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les modalités de paiement au contrat original;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document relatif au contrat de sécurité pour la fourniture d'un service de Patrouille avec l'agence Sécurité des Deux-Rives Ltée;

ACCEPTE les nouvelles modalités de paiement, tel que convenu entre les parties;

DEMANDE à ce qu'un nouveau contrat soit rédigé et signé entre la Ville d'Estérel et l'agence de Sécurité des Deux-Rives Ltée.

Adoptée à l'unanimité

2009-01-007

6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE SUR LE LOT B-242**

CONSIDÉRANT que Monsieur André Bérard a fait installer, sur le lot B-242, dont il est propriétaire, des équipements conformes au règlement AG-011-2007 (bornes sèches ou prises d'eau sèches);

CONSIDÉRANT que Monsieur Bérard désire donner accès à cet hydrant sec au Service de Sécurité des Incendies;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur André G. Nadeau, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, l'acte de servitude par André Bérard en faveur de la Ville, suivant les termes et conditions tel que préparé par Voizard Voizard Vallée notaires, sis au 1080, rue Valiquette à Sainte-Adèle au Québec, dont projet a été transmis à la Ville pour approbation préalable;

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine à signer tout document à être préparés par Voizard Voizard Vallée, notaires, utile à l'ouverture d'une fiche immobilière de réseau d'aqueduc pour Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de documents

6.4 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES POUR L'ANNÉE 2009**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* (L.R.Q., c. E-22), les déclarations des intérêts pécuniaires du membre du Conseil suivant :

- Madame Joëlle Berdugo Adler

2009-01-008

6.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE – MISE AUX NORMES DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'AQUEDUC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette demande doit être soumise par une firme œuvrant dans le domaine de l'Environnement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE La firme BIOFILIA à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

**2009-01-008
(suite)**

AUTORISE Monsieur Jean-Sébastien Bernier, directeur de projets et copropriétaire de la firme BIOFILIA, à agir à titre de signataire désigné au nom de la Ville d'Estérel relativement à ladite demande d'autorisation et de fournir toute information environnementale utile ou nécessaire que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait lui demander à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **CORRESPONDANCE**

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **VARIA**

2009-01-009

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 02, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier